

## QUIRINUS®

AMM n°2190621

**Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones des céréales d'hiver, de post-levée avec souplesse d'utilisation en pré-levée**



### FICHE D'IDENTITÉ

<b>Composition</b>	flufenacet 240g/L + picolinafen 50g/L
<b>Formulation</b>	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
<b>Température (stockage)</b>	-5°C à 40°C
<b>Densité</b>	1.12
<b>pH</b>	env. 6 - 8 (20 °C)
<b>Délai avant rentrée</b>	48h
<b>Classement</b>	Attention

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
EUH208 : Contient du flufénacet, de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.  
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH08



SGH09



SGH07

## USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Dose	Nombre maximum d'applic.	Stade d'applic. DAR	ZNT aquatique (DVP)	DSR
Blé tendre, blé dur, triticale, épeautre (céréales d'hiver uniquement)	1 L/ha*	1	Entre les stades BBCH 00 et BBCH 29**	20 m (20 m)	3 m
Orge d'hiver			-		
Seigle d'hiver			F*** (BBCH 29)		

\* sur blé dur d'hiver, seigle d'hiver et orge de printemps semée à l'automne, ne pas dépasser la dose de 0,625 L/ha en post-semis pré-levée ; et la dose de 0,5 L/ha en post-levée. Utilisation non recommandée sur épeautre.

\*\* ne pas traiter au stade pointant (entre BBCH 07 et BBCH 11).

\*\*\* couvert par les conditions d'emploi.

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

**SPe2** : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé pour une application avant BBCH 20.

**SPe2** : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure à 45% pour une application après BBCH 20.

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

**SPe8** : Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

### QUIRINUS® à 1 l/ha en PS-PL, Post-Levée

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Agrostis jouet-du-vent	NC	TS
Alchémille des champs	NC	TS
Anthémis des champs	S	TS

<b>Adventice</b>	<b>PS-PL</b>	<b>Post-Levée</b>
Bleuet des champs	NC	MS
Brome stérile	NC	MS
Capselle bourse-à-pasteur	TS	TS
Colza cultivé	MS	S
Coquelicot	S	TS
Fumeterre officinale	NC	TS
Gaillet gratteron	NC	S
Géranium disséqué	NC	TS
Géranium à f. rondes	MS	TS
Géranium à tiges grêles	S	TS
Lamier pourpre	NC	TS
Matricaire camomille	S	S
Matricaire inodore	S	TS
Matricaire odorante	NC	TS
Moutarde blanche	S	TS
Moutarde des champs	NC	TS
Panic sp.	NC	TS
Pensée des champs	S	TS
Pâturin annuel	TS	TS
Ray-grass d'Italie	MS	S
Renoncule des champs	NC	TS
Stellaire intermédiaire	TS	TS
Séneçon commun	TS	TS
Vulpie queue-de-rat	TS	TS
Vulpin des champs	S	S
Véronique de Perse	MS	TS
Véronique des champs	S	TS
Véronique à feuilles de lierre	NC	TS

 Très sensible (95% - 100%)   
 Sensible (85% - 94%)

 Moyennement sensible (70% - 84%)   
 Peu sensible (50% - 69%)

 Très peu sensible (< 50%)   
 Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

## CONDITION D'EMPLOI

---

L'efficacité optimale de Quirinus est obtenue avec des applications réalisées sur des adventices non levées ou au stade plantule (1-2 feuilles des adventices).

### **Blé tendre d'hiver et orge d'hiver :**

Quirinus s'emploie à la dose de 1 L/ha en post-levée (voire en post-semis pré-levée), à partir du stade 1 feuille (BBCH 11) et jusqu'au stade fin tallage (BBCH 29). En association avec un partenaire, la dose de Quirinus peut être modulée.

### **Triticale, épeautre :**

Quirinus est utilisable à la dose de 1 L/ha en post-levée (voire en post-semis pré-levée), à partir du stade 1 feuille (BBCH 11) et jusqu'au stade fin tallage (BBCH 29).

Son utilisation sur épeautre n'est pas recommandée.

### **Blé dur d'hiver, seigle d'hiver et orge de printemps semée à l'automne :**

Quirinus s'emploie seul à la dose de 0,625 L/ha en post-semis pré-levée, ou à 0,5 L/ha en post-levée de 1 feuille (BBCH 11) à fin tallage (BBCH 29).

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

---

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine		
<b>Gants en nitrile</b> NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ En cas de contact avec la culture traitée
<b>EPI Vestimentaire</b> conforme à la norme EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
<b>EPI Partiel</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
<b>Lunettes ou écran facial</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

### flufenacet

Il inhibe la synthèse des lipides. Il provoque un arrêt de la division et de la croissance cellulaire au niveau des méristèmes des racines et des jeunes pousses, stoppant la croissance de la plante. Il est principalement absorbé par les racines, l'hypocotyle ou le noeud du coléoptile pendant la phase de levée des adventices. Il appartient au groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des oxyacétamides).

### picolinafen

Il agit sur la photosynthèse en inhibant la synthèse des caroténoïdes, pigments protecteurs des chlorophylles. Il est principalement absorbé par les organes aériens des plantules des adventices ciblées dont les tissus blanchissent puis se nécrosent. Il appartient au groupe 12 de la classification HRAC (famille chimique des aryloxy-picolinamides).

---

## CONDITION D'APPLICATION

---

Afin d'assurer la bonne sélectivité de la préparation :

- Ne traiter que sur un sol soigneusement préparé, non motteux. Eviter les sols pierreux.
- Ne pas utiliser sur sol filtrants (sableux), légers, battants, ou hydromorphes.
- S'assurer d'un semis régulier, parfaitement couvert, et de profondeur suffisante (>2,5 cm).
- Ne pas traiter si des pluies importantes sont à craindre, et ne pas utiliser sur des sols saturés en eau.
- Ne pas pulvériser pendant des périodes de gelées prolongées.
- Certains blanchiments transitoires peuvent apparaître après application notamment en cas de période de gelées ou de fortes amplitudes thermiques après traitement. Ces symptômes sont sans incidence sur la croissance de la céréale.
- Ne pas appliquer Quirinus sur des cultures déchaussées par le gel ou souffrant de stress (causé par les ravageurs, les maladies, un autre herbicide, ou par la saturation du sol par l'eau).
- Traiter par temps calme et prendre des mesures adéquates afin de limiter les risques de dérive lors de l'application de la préparation.

## COMPATIBILITÉ

---

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## CULTURE DE REMPLACEMENT

---

En cas de retournement des céréales dû à une cause accidentelle (gel, limaces, ...) les cultures pois protéagineux de printemps, féveroles de printemps, maïs, betteraves, tournesol, colza de printemps et céréales de printemps peuvent être implantées avec un délai minimal de 60 jours, et un travail du sol d'au moins 15 cm.

## ROTATION

---

Quirinus est sans restriction pour les cultures suivantes : toutes les cultures suivantes d'automne et de printemps sont possibles, avec ou sans labour.

## RÉSISTANCE

---

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

---

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

---

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Pour tous renseignements complémentaires :

**0 800 100 299**

Service & appel  
gratuits

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06   
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :  
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

**Sont toujours interdits** :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

#### Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 